



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

URR Haute Normandie

**Pour garantir le niveau de vie des retraités,
Pour une revalorisation des basses pensions,**

**La CFDT Retraités de la Haute Normandie a mené l'action
le 20 septembre avec l'Unsa.**

Une fois de plus cette année, et depuis 2013, les pensions ne seront pas augmentées ! Cette situation résulte de l'application de la règle d'indexation des pensions sur l'inflation.

Entre 2013 et 2015, les pensions de retraite ont stagné (une seule augmentation de 0,1% en 2015) alors que les salaires progressaient de 4,2 %. Ce constat justifie et renforce la revendication de la CFDT Retraités pour une indexation des pensions sur les salaires.

Pour la CFDT Retraités, l'indexation des retraites sur l'indice des prix conduit à un décrochage du niveau de vie des retraités par rapport à celui des salariés.

Pour la CFDT Retraités, l'indexation des retraites sur l'indice des prix provoque une dégradation du taux de remplacement qui se prolongera sur les générations futures. Nous revendiquons également un montant minimum des pensions, pour une carrière complète, égal à 100 % du Smic net, soit aujourd'hui 1 200 euros mensuels, notamment par la revalorisation du minimum contributif.

L'action nationale organisée par la Cfdt et l'Unsa a été relayée dans les deux départements hauts normands en faisant signer une pétition par les adhérents et en allant au-devant des retraités sur les marchés.

Les 550 signatures recueillies ont été remises à la préfecture de la région Normandie le mardi 20 septembre 2016 pour être transmise au gouvernement.

Les secrétaires des instances CFDT et UNSA régionales et départementales ont été reçus par le directeur du cabinet de Madame la préfète pendant que les militants étaient rassemblés devant les grilles de la préfecture.